L'Info-Dinois

Mensuel d'informations municipales

Vol. 7 | No. 7 | Juillet 2018

Sainte-Hénédine

Résumé des séances du conseil

Avis public

Écho du parvis

Sécurité des piscines

Bibliothèque La Détente

FADOQ

Prochaine soirée dansante le **4 août 2018 à 20 h**

- Musique par Aline Talbot
- Prix de présence
- Goûter

Marie Bouchard 418 935-3530

UN GROS MERCI !

HÉMA-QUÉBEC

La collecte de sang d'Héma-Québec du 16 juillet a été un franc succès ! Merci à tous nos généreux donneurs ainsi qu'aux bénévoles de la collecte de sang et des Fermières !

Martine D.

Municipalité Ste-Hénédine
111, rue Principale, Ste-Hénédine, QC G0S 2R0 | Tél. : 418 935-7125 | Téléc. : 418 935-3113 | info@ste-henedine.com | **www.ste-henedine.com**
Heures d'ouverture du bureau municipal : lundi au vendredi 9 h à 12 h – 13 h à 16 h sauf les vendredis de juillet et août fermé

Commission des loisirs
147, rue Principale, Ste-Hénédine, QC G0S 2R0 | Tél. : 418 935-7108 (chalet des loisirs) | loisirs-sthe@hotmail.com ou 418 209-7097 (municipalité)
Pour connaître les activités de loisirs consultez le **www.ste-henedine.com** sous l'item Info-citoyen programme des loisirs

RÉSUMÉ DES SÉANCES DU CONSEIL DES 4 JUIN, 18 JUIN, 21 JUIN 2018

- Avis de motion et présentation du nouveau règlement d'emprunt suite aux commentaires du MAMOT pour travaux infrastructures des rues de l'Église et Morisset
- Autorisation dépôt demande aide financière au nouveau programme aide voirie locale (PAVL) volet AIRRL pour réfection de la route Ste-Caroline
- Autorisation mandat biologiste pour étude milieu humide
- Autorisation mandat pour étude de visibilité
- Autorisation signature quittance incident bibliothèque
- Dérogation mineure au 127 – A rue Cloutier
- Tracteur à gazon
- Autorisation évènement accueil nouveaux arrivants
- Développement Roy – Entente
- Résidences Sainte-Hénédine demandes
- Autorisation à signer le contrat de location de prêt de local
- Adjudication contrat réfection infrastructure 2018
- Adjudication contrat surveillance des travaux
- Autorisation achat matériel loisirs
- Appui fermières – demande aide financière auprès de Nouveaux Horizons

BINGO DES CHEVALIERS DE COLOMB DE SAINT-LAZARE

Bingo des Chevaliers de Colomb de Saint-Lazare les 1er et 29 août 2018

Au Centre Communautaire, 128 rue de la Fabrique.

De 19 h à 21 h 30. Les portes ouvriront à 18 h.

Pour informations :
Patrice Fournier 418 883-2128

ADMISSION 18 ANS ET PLUS

AVIS PUBLIC DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,

Yvon Marcoux (Directeur général & Secrétaire-trésorier) de la susdite municipalité,

ENTRÉE EN VIGUEUR

Que le conseil municipal entendra les demandes de dérogation mineure suivantes lors de la séance ordinaire du 6 août 2018 au 111 rue Principale à 19 h 30 à la salle du conseil.

1) De David Vachon et Frédéric Roy Gilbert du 127 rue Langevin ;

2) De Vincent Deblois et Sophie Vachon du 117 rue de l'Église.

L'objet de ces dérogations sont :

Pour l'immeuble du 127 rue Langevin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal à une distance de 1,66 mètre au lieu de 2 mètres de la ligne de lot du 125 rue Langevin tel que prescrit à l'article 4.2.2b) du règlement de zonage 328-08 et amendements.

Pour l'immeuble du 117 rue de l'Église de permettre l'agrandissement d'une remise résidentielle et la régularisation de l'implantation de deux (2) remises dérogatoires situées dans la marge de recul de huit (8) mètres d'un lot d'angle en dérogation de l'article 9,2 b) du règlement de zonage 328-08 et amendements et de pouvoir avoir une superficie et un nombre de remise plus élevé que prescrit à l'article 9.3 du règlement de zonage 328-08 et amendements soit 3 au lieu de 2 et d'une superficie totale de 101 m2 au lieu de 85 m^2.

Donné à Sainte-Hénédine ce seizième (16^{e}) jour du mois de juillet deux mille dix-huit.

ÉCHO DU PARVIS

UNE NOUVELLE MISE EN VALEUR TOURISTIQUE !

Cette année, le Centre d'art Louis-Napoléon-Fiset aura le plaisir de vous présenter comme à l'habitude une variété d'objets et de souvenirs en rapport avec notre fabuleux village Sainte-Hénédine. De plus je vous invite à venir visiter le hangar à dîme, bâtiment rarissime au Québec et notre église qui compte parmi les plus prestigieuses de la région.

En tant que Lachinois, je crois qu'il serait important que la communauté se mobilise afin de supporter le Centre d'art Louis-Napoléon-Fiset dans ses activités.

En terminant, je souhaite à tous un très bel été et au plaisir de vous accueillir nombreux !

Édouard Côté,
Guide touristique pour la saison estivale 2018

P.-S. N'oubliez pas d'aller apprécier notre page Facebook !

CORPORATION RÉV. LOUIS-NAPOLÉON-FISET
109, rue Principale, Sainte-Hénédine, QC G0S 2R0 Tél. 418 935-3543

L'organisme travaille à la conservation et à la mise en valeur de notre patrimoine en assurant des visites touristiques. Contribue à l'animation et à la diffusion de notre culture.

Site web : www.centrelouisnapoleonfiset.ca | Courriel : fecteau.normand@globetrotter.net

AVIS PUBLIC AUX ABONNÉS DU RÉSEAU D'AQUEDUC

1) La municipalité de Ste-Hénédine avise les abonnés du réseau d'aqueduc qu'en raison d'une consommation accrue anormalement élevée, d'une baisse significative de ses réserves et des faibles précipitations de l'été, qu'elle se doit d'émettre un avis afin d'interdire l'utilisation de l'eau de l'aqueduc municipal, et ce jusqu'au 1er octobre 2018 pour les usages suivants :

- Remplissage ou lavage de piscine creusée ou hors-terre ;
- Arrosage de leurs terrains, parterres, pelouses, haies ;
- Lavage extérieur à grande eau d'automobiles et/ou bâtiments ;
- Utilisation de jouet extérieur utilisant de l'eau en continu ;
- Tout autre usage utilisant de l'eau en continu non-approprié en période de restriction.

Les personnes ne respectant pas cet avis seront averties et un constat d'infraction pourra leur être délivré s'il ne cesse pas l'usage prohibé. Ces derniers seront passibles des amendes prévues au règlement # 358-12* sur l'utilisation de l'eau de l'aqueduc municipal (1ère infraction 250 $ à 600 $ plus les frais).

Ces interdictions sont valides à toute heure du jour ou de la nuit. Pour ceux ayant des usages spéciaux à exécuter durant cette période, contactez le bureau municipal afin de prendre entente.

Le présent avis pourra être levé ou prolongé par le conseil municipal selon les conditions climatiques. Si la consommation ne diminue pas, la municipalité devra acheter et transporter de l'eau, ce qui est très onéreux.

Les abonnés du réseau consomment environ 50 000 gallons par jour en moyenne. Présentement, nous consommons 75 000 gallons par jour (une augmentation de 49 %).

2) La municipalité demande également aux abonnés du réseau d'aqueduc leur collaboration pour l'aider à trouver les fuites qu'il y aurait sur les tuyaux de certains abonnés. D'après nos lectures de nuit, il y a des fuites. Si vous entendez couler l'eau sur votre entrée d'eau au sous-sol, il y a possiblement une fuite. Veuillez alors aviser le bureau municipal au 418 935-7125 pour qu'une vérification soit faite.

VOICI QUELQUES TRUCS POUR ÉCONOMISER L'EAU

- Assurez-vous que les robinets et les toilettes n'ont pas de fuite. Un robinet qui dégoutte représente un énorme gaspillage d'eau quotidien. Un boyau qui coule peut représenter une dépense de plus de 1 000 gallons d'eau par jour.
- Évitez de prendre des douches trop longues ou de remplir la baignoire à ras bord.
- Ne laissez pas couler le robinet continuellement lorsque vous vous brossez les dents, vous lavez les mains ou lorsque vous lavez la vaisselle.
- N'utilisez pas les toilettes pour vous débarrasser des mouchoirs de papier, de la gomme à mâcher, de papiers d'emballage ou de petits déchets ; les toilettes ne sont pas des poubelles.
- Ajustez la hauteur de coupe de votre gazon pour éviter ainsi un assèchement.
- Remplissez à pleine capacité le lave-vaisselle ou la machine à laver avant de vous en servir. Vous éliminerez un réel gaspillage d'énergie, d'eau et d'argent.
- Pour nettoyer votre entrée, utilisez un balai.
- Utilisez un sceau d'eau pour laver votre voiture.
- Conserver un pichet d'eau dans le réfrigérateur. Ainsi vous n'aurez pas à faire couler l'eau pour la refroidir.

MERCI DE VOTRE COLLABORATION ! *Le conseil municipal*

* Pour consulter le règlement au complet, voir « **www.ste-henedine.com** »

DONNÉ À Sainte-Hénédine ce 5e jour du mois de juillet deux mille dix-huit

ASTUCES POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS... QUAND ON DÉMÉNAGE!

ASTUCES POUR RÉDUIRE SES DÉCHETS... QUAND ON DÉMÉNAGE!

Le 1er juillet : grand festival du déménagement. Entre les boîtes de transport éventrées et les vêtements qui ne nous font plus, nos poubelles finissent souvent par déborder à la fin de la journée. Pour y remédier, nous vous proposons quelques astuces simples, basées sur les **3RV**, soit :

RÉDUCTION, RÉEMPLOI, RECYCLAGE et VALORISATION.

RÉDUCTION À LA SOURCE DES DÉCHETS — Évite la génération de déchets.

- Pour transporter vos effets, utilisez ce que vous avez déjà sous la main : bacs en plastique, valises, tiroirs, sacs de sport, etc.
- Emballez vos objets fragiles dans des vêtements ou des linges à vaisselle au lieu du papier bulle.
- Nettoyez avec un chiffon plutôt qu'avec du papier essuie-tout.
- Quand vient le temps de manger votre pizza en gang, remplacez la vaisselle jetable par de la vaisselle durable, ainsi que les serviettes en papier par des serviettes en tissu ou des débarbouillettes humides.

RÉEMPLOI — Prolonge la vie d'un objet en permettant qu'il soit utilisé plus d'une fois.

- Quelques semaines avant de déménager, organisez une vente de garage. L'argent amassé vous aidera à payer la pizza!
- Donnez à un ami, à une friperie ou à un organisme de bienfaisance les meubles, les vêtements et les jouets dont vous n'avez plus besoin.

RECYCLAGE — Transforme une matière en de nouvelles matières premières.

- Mettez dans le bac bleu vos contenants vides en aluminium et en plastique ainsi que la boîte de pizza, si elle n'est pas souillée.
- Vous vous demandez quoi faire avec un objet? Téléchargez l'application Ça va où? de Recyc-Qyébec pour poser le bon geste de récupération.

VALORISATION — Met en valeur une matière résiduelle par d'autres moyens que le réemploi et le recyclage; c'est le cas du compostage et de la valorisation énergétique.

- Pensez à composter les vieux restes qui dormaient dans votre frigo.

Élimination — En dernier recours, achemine à l'enfouissement les objets qui ne peuvent être valorisés ou recyclés.

- Pensez à jeter vos objets à l'endroit approprié : les cintres brisés, en plastique ou en métal, vont à la poubelle, alors que les téléviseurs doivent être acheminés à l'écocentre. Bon déménagement!

Écocentres

- Nos écocentres, situés à Sainte-Marie et à Frampton, acceptent les objets suivants gratuitement :
  - matelas, meubles, sofas;
  - pneus, peintures, solvants, piles, huiles;
  - téléviseurs, ampoules fluocompactes, cellulaires, ordinateurs;
  - etc.

Christian DesAlliers
Technicien en gestion des matières résiduelles

Vous avez 50 ans et plus aimeriez être écouté sur une situation qui vous préoccupe ?

Peut-être désirez-vous aussi être accompagné dans une recherche de solutions et de ressources pour vous aider ?

N'hésitez pas à communiquer avec la travailleuse de milieu de l'organisme Lien-Partage au 418 387-3391 (ce service d'aide est gratuit et confidentiel)

Offre de service d'aide de l'organisme Lien-Partage

Travailleuse de proximité pour les aînés en situation de vulnérabilité de la Nouvelle-Beauce

46 avenue du bocage, C.P. 74 Sainte-Marie G6E 3B4

agnb.tp@gmail.com

www.agnb.ca

Tél. : 418-386-7688 | Bur : 418-387-3391

Suivez-nous sur FB www.facebook.com/agnb.tp/

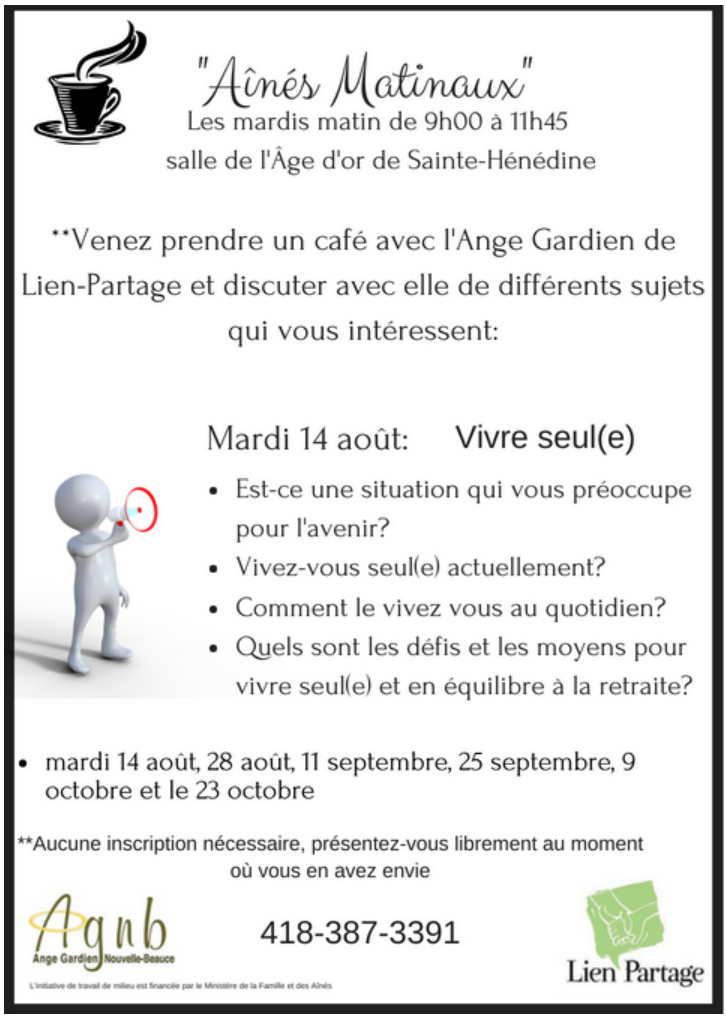

UNE PISCINE SÉCURITAIRE POUR UNE BAIGNADE PARFAITE

UNE PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ DE SAUVETAGE

FAITES LE TEST D'AUTOÉVALUATION 1500 $ À GAGNER

Rendez-vous sur le site baignadeparfaite.com et faites le test d'autoévaluation

10 RÈGLES DE SÉCURITÉ

1. Une haie peut être traversée et n'est donc pas considérée comme une clôture.
2. Un objet sphérique de 10 centimètres de diamètre ne doit pas pouvoir passer entre les barreaux.
3. Les portes de clôture doivent être munies d'un dispositif pour se refermer et se verrouiller automatiquement.
4. L'accès à la piscine doit être clôturé sur les quatre côtés, avec une hauteur minimale de 1,2 mètre.
5. Il doit y avoir une échelle pour entrer dans la piscine et en sortir de façon sécuritaire.
6. Ne laissez jamais de jouet ou d'objet flottant qui pourrait attirer les enfants vers la piscine.
7. Le système de filtration ou tout autre objet doit être à une distance minimale de 1 mètre de la piscine afin qu'on ne puisse y grimper pour accéder à la piscine.
8. Il doit toujours y avoir un adulte attitré à la surveillance des enfants.
9. Une bouée ou un gilet de sauvetage doit être à portée de main des baigneurs.
10. Optez pour une perche en fibre de verre qui protège des électrisations possibles.

Pour profiter de votre piscine en toute tranquillité, visitez **baignadeparfaite.com**

VÉRIFICATION À DOMICILE GRATUITE

Pour connaître les critères de sécurité optimale de l'aménagement de votre piscine résidentielle, la tournée Baignade parfaite se rend disponible pour vérifier vos installations, et ce, tout à fait gratuitement.

Disponible à partir du mois de mai jusqu'au mois d'août.

La quasi-totalité des 300 000 piscines résidentielles du Québec ne sont pas entièrement conformes aux recommandations d'aménagement sécuritaire prônées par la Société de sauvetage.

BIBLIOTHÈQUE LA DÉTENTE

Heures d'ouverture : mercredi 15 h à 16 h – 19 h à 21 h | jeudi 19 h à 21 h

mabibliotheque.ca/sainte-henedine

Suivez-nous sur FACEBOOK!

ABONNEMENT ET SERVICES GRATUITS

Veuillez noter que l'abonnement ainsi que tous les services offerts par la bibliothèque, à l'exception des photocopies, sont gratuits pour tous les résidents et résidentes de Ste-Hénédine.

LE CLUB LECTURE ET LE TIRAGE LOCAL POUR LES JEUNES!

Notre Club Lecture TD et notre tirage local de **3 certificats cadeaux de 20,00 $ chez Copie Extra** sont en cours et se termineront le 30 août! Les jeunes de 0 à 16 ans ont droit à un coupon de participation par visite à la bibliothèque.

CONSULTEZ LE PORTAIL DE LA BIBLIOTHÈQUE mabibliotheque.ca/sainte-henedine

Suivez-nous sur FACEBOOK!

QUELQUES NOUVEAUTÉS DU MOIS

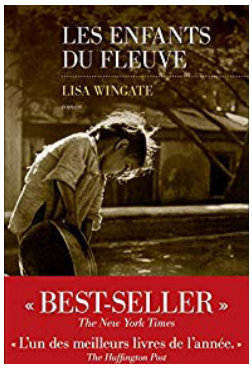

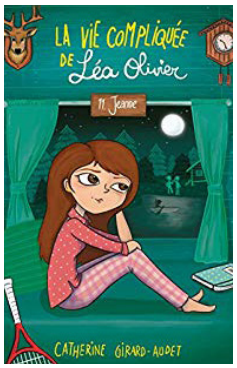

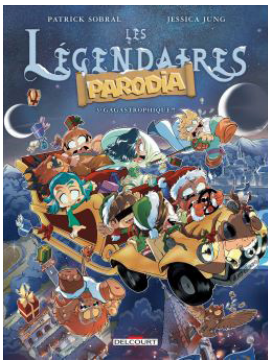

PISCINE MUNICIPALE : HORAIRE DES BAINS LIBRES

HORAIRE

Lundi au jeudi :	**13 h à 16 h et 18 h à 20 h**
Vendredi :	**13 h à 17 h et 18 h à 20 h**
Samedi et dimanche :	**13 h à 17 h**

TARIF

2 $/pers. par jour (résident) | **4 $/pers. par jour** (non-résident)

Il est possible de se procurer une passe donnant accès aux bains libres tout l'été
Passe familiale 80 $/famille (4 pers) pour tout l'été | **Passe unique 35 $/1 personne** pour tout l'été

Les enfants inscrits au terrain de jeux auront accès à la piscine gratuitement **seulement lors des heures d'ouverture accompagnés de leur animateur.**

Pour toutes questions, communiquez avec Mylène Sylvain au 418 935-7125 ou loisirs-sthe@hotmail.com